

NÉONICOTINOÏDES : BALANCE TON SUCRE DE BETTERAVE

#BEETOO

Le gouvernement et une majorité des parlementaires ont décidé de remettre en cause la loi Biodiversité votée en 2016 pour réautoriser les insecticides néonicotinoïdes sous la pression du lobby betteravier-sucrier. **Si rien n'est fait, à partir de 2022 et pour une durée de trois ans, l'industrie agro-alimentaire va massivement utiliser du sucre issu de betteraves traitées aux insecticides néonicotinoïdes.**

Nous devons faire pression sur les principaux utilisateurs et vendeurs du sucre de betterave en France : les industriels de l'agro-alimentaire (Nestlé, Danone, Ferrero, Mars, Coca-Cola, Mondelez,...) et la grande distribution afin d'empêcher le grand retour des insecticides « tueurs d'abeilles ».



POURQUOI CETTE CAMPAGNE

Les dérogations accordées par le gouvernement sont fondées sur des approximations et erreurs d'analyse largement construites par et pour le lobby betteravier.

Alors que ces derniers ont, durant toute la procédure parlementaire, affirmé que la jaunisse de la betterave allait entraîner une baisse de rendement de 40 à 60%, les pertes dépassent à peine 15%. Pire, cette baisse est pour partie due à la sécheresse et frappe d'autres filières pourtant épargnées par la jaunisse du

puceron. Les insecticides néonicotinoïdes n'ont aucun effet sur les conséquences du dérèglement climatique et ne régleront pas les baisses de rendement dues au choc climatique à venir.

De surcroît, **la filière « betterave » est en crise non pas à cause de la jaunisse mais à la suite de la libéralisation du secteur et de la fin des quotas** en 2017. C'est ainsi qu'entre 2017 et 2018, le nombre d'hectares ensemencé en betteraves est passé de 402 000 hectares à 485 000 hectares soit une hausse de plus de 20 %, engendrant une **surproduction et un effondrement des prix**.

Sur une superficie équivalente à un

département français, les néonicotinoïdes, présents dans l'enrobage des semences, vont à nouveau dévaster la biodiversité : **contamination des cours d'eau et de la flore sauvage, pollution des sols, atteinte aux pollinisateurs et aux oiseaux...**

Le sucre qui sera produit à partir de ces betteraves traitées fournira majoritairement l'industrie agro-alimentaire et la grande distribution. C'est pourquoi, **nous demandons dès aujourd'hui à ces industriels et à la grande distribution de s'engager** à ne plus se fournir en sucre issu de cultures dopées aux néonicotinoïdes.

**AGISSEZ
MAINTENANT !**

Agissez maintenant et jusqu'au 31 juin 2021 en interpellant les principaux producteurs de sucre et l'industrie agro-alimentaire !

agir
POUR
L'ENVIRONNEMENT

LES NÉONICS : UN SCANDALE ENVIRONNEMENTAL ET DÉMOCRATIQUE

Les néonicotinoïdes sont des **insecticides neurotoxiques**, présents sur le marché français depuis 1995. Ce sont les pesticides les plus toxiques pour les abeilles mais également pour de nombreuses composantes de la biodiversité (vie aquatique, invertébrés dont les vers de terre, oiseaux, etc.). Ils sont, selon le type de molécules, **jusqu'à 7 000 fois plus toxiques que le DDT pourtant interdit depuis 50 ans**. En revenant sur un acquis voté par une majorité de députés dans la cadre de **la loi Biodiversité en 2016**, cette nouvelle dérogation accordée par le gouvernement constitue une véritable **régression environnementale**.



LA FIÈVRE DU SUCRE : VIVONS HEUREUX VIVONS CACHÉS ...

En France l'industrie du sucre est un **lobby très discret et puissant aux mains de 3 multinationales** (Tereos, Cristal Union et Saint Louis). C'est leur lobbying qui a permis le retour des néonicotinoïdes dans notre environnement avec comme objectif principal : augmenter au maximum **la productivité et les rendements** quelles qu'en soient les conséquences. Alors même que la France est déjà le leader européen du sucre de betterave et que le marché international est saturé !

Le sucre est massivement présent dans notre alimentation : près de **2 millions de tonnes de sucre sont consommées**

en France par an (soit directement en « sucre de bouche » soit via les produits alimentaires ultra-transformés). Avec aussi **les conséquences que l'on sait sur la santé** : une consommation excessive de sucre peut être à l'origine de surpoids, obésité, diabète, certains cancers...

Voici les secteurs et les principales marques qui utilisent le plus du sucre :

Les sodas (Coca-Cola, Orangina), le chocolat (Nuttela, Kinder, Banania), les biscuits (Lu, Saint-Michel...), la confiserie (Haribo, Mars...), les desserts (Danone, Nestlé...), les confitures (Bonne Maman...) ...



LE SUCRE DU CHAMP À L'ASSIETTE

Les principaux producteurs de sucre de betterave mettent en avant l'origine française de leur produit mais évidemment pas un mot sur **les multiples traitements chimiques utilisés** et notamment les insecticides néonicotinoïdes.

En tant que **consommateur et citoyen vous avez le droit de connaître l'origine exacte du sucre présent dans les produits** que vous achetez et **les conditions de**

production de la betterave à sucre dans les champs.

Les principales marques grand public de chocolat, confiserie, biscuits... et les enseignes de la grande distribution communiquent également beaucoup sur leurs engagements en matière de développement durable, mais restent souvent très discrètes sur leur approvisionnement en matière première notamment en sucre.



NOS DEMANDES

1

AUX INDUSTRIELS DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET AUX ENSEIGNES DE LA GRANDE DISTRIBUTION :

Exigez des industriels de l'agro-alimentaire et de la grande distribution une transparence totale sur l'origine et les conditions de production des betteraves à sucre.

2

AUX INDUSTRIELS DU SUCRE :

Engagez la transition écologique de la filière betteravière en soutenant les alternatives aux néonicotinoïdes (label Bio, label Bee friendly,...) par un accompagnement technique et financier des producteurs dans cette transition.

COMMENT AGIR ?

➔ J'AGIS POUR L'ENVIRONNEMENT

- J'ai participé à la campagne « **Néonicotinoïdes : Balance ton sucre de betterave #BeeToo** »
- Je commande document(s) de campagne « **Néonicotinoïdes : Balance ton sucre de betterave #BeeToo** »

➔ JE SOUTIENS AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT

Je fais un don ponctuel de 30 euros 60 euros 75 euros 100 euros Autre :

J'opte pour un prélèvement automatique mensuel de 5 euros 10 euros 15 euros Autre :

- Pour tout don ponctuel égal ou supérieur à 75 euros ou pour tout prélèvement automatique égal ou supérieur à 10 euros/mois, je souhaite recevoir gratuitement le livre *le livre Toxic Bayer* de Martin Boudot.

À partir de 10€ de don sur l'année, vous pouvez devenir adhérent. Si vous ne le souhaitez pas, cochez la case ci-contre



➔ VOS COORDONNÉES Merci d'écrire en lettre capitales

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Email :

Coupon réponse à envoyer à Agir pour l'Environnement - 2 rue du Nord - 75018 Paris

À l'attention des responsables des 3 entreprises sucrières :

Téréos, Saint Louis, Cristal Union

(carte-réponse à envoyer à :

« Agir pour l'Environnement - 2 rue du Nord - 75018 Paris »
qui les remettra aux responsables des entreprises sucrières)

**À l'attention des responsables des entreprises
de l'agro-alimentaire**

(carte-réponse à envoyer à :

« Agir pour l'Environnement - 2 rue du Nord - 75018 Paris »
qui les remettra aux responsables des entreprises de
l'agro-alimentaire)

SOUTENEZ NOTRE CAMPAGNE

Optez pour le prélèvement automatique mensuel

J'autorise l'Établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, un montant de € par mois.

Pour suspendre le prélèvement, il me suffit de le faire savoir par simple demande écrite à « Agir pour l'Environnement »

N° national d'émetteur : 539277

Établissement teneur du compte à débiter

Nom de votre agence bancaire ou CCP :

Adresse :

Code postal : Ville :

Titulaire du compte (indiquez ci-dessous votre adresse et merci d'écrire en lettres capitales)

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Compte à débiter (voir votre RIB ou RIP et merci d'écrire en lettres capitales)

IBAN :

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER : Réf. 539277.0002841020006481 / Agir pour l'Environnement - 2, rue du Nord - 75018 Paris

Date :

Signature :

Joindre
un RIB
ou un RIP

 contact@agirpourenvironnement.org

 www.agirpourenvironnement.org

Imprimé sur papier recyclé par la Scop Presse Pluriel

NÉONICOTINOÏDES : BALANCE TON SUCRE DE BETTERAVE #BEET00

Monsieur le directeur général,

Les insecticides néonicotinoïdes viennent d'être réautorisés avec les conséquences désastreuses pour la biodiversité et notamment les abeilles.

Je vous demande de développer au plus vite les cultures alternatives dès la saison 2021 afin de répondre aux demandes des consommateurs pour des produits alimentaires respectueux de l'environnement et de la santé. Soyez certains que les citoyens s'orienteront massivement vers du sucre respectueux de l'environnement labellisé agriculture biologique.

Comptant sur votre écoute, je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur général, l'expression de mes respectueuses salutations.

EXPÉDITEUR

NOM, PRÉNOM

ADRESSE

COURRIEL

SIGNATURE

NÉONICOTINOÏDES : BALANCE TON SUCRE DE BETTERAVE #BEET00

Monsieur le directeur général,

Les insecticides néonicotinoïdes viennent d'être réautorisés en France et seront à nouveau utilisés à partir de mars prochain pour produire du sucre de betterave. C'est une catastrophe pour la biodiversité et les abeilles en particulier.

Étant responsable d'une entreprise de l'agro-alimentaire, vous êtes soucieux de l'impact environnemental de votre activité. C'est pourquoi, je vous demande de vous assurer que le sucre présent dans vos produits de marque distributeur n'utiliseront pas à l'avenir de sucre « tueur d'abeilles ».

Comptant sur votre écoute, je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur général, l'expression de mes respectueuses salutations.

EXPÉDITEUR

NOM, PRÉNOM

ADRESSE

COURRIEL

SIGNATURE